

## Relevé de décisions du Vote électronique du BE – 190811-01 à 05

- **Choix des assureurs pour l'ensemble des contrats collectifs d'assurance de la FFVoile – Période 2020 – 2023 (BE-190811-01 à 04)**

Suite à l'étude des offres parvenues des différentes compagnies d'assurance pour les 4 lots (lot 1 : Assurance en Responsabilité Civile, protection juridique, recours et défense pénale ; lot 2 : Assurance en Individuelle Accident et Assistance rapatriement ; lot 3 : Assurance Accident Corporel Grave ; lot 4 : Assurance Responsabilité des dirigeants dit RCMS) et à l'application des critères prévus au cahier des charges lié à la mise en concurrence, le Bureau Exécutif de la FFVoile décide de retenir :

- Décision 1 : La MAIF pour la Responsabilité Civile, protection juridique, recours et défense pénale (lot 1)
- Décision 2 : la MDS pour la partie Individuelle Accident et la MAIF pour l'Assistance rapatriement (lot 2)
- Décision 3 : la MDS pour l'accident corporel grave (lot 3)
- Décision 4 : AXA pour la responsabilité des dirigeants – RCMS (lot 4)

- **Prix des licences 2020 (BE-190811-05)**

Suite au choix des assureurs et des tarifs liés à ce choix à partir de 2020, le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le prix définitif des licences pour 2020 (y compris applicable aux primo licenciés de septembre 2019 à décembre 2019) à savoir :

- |   |         |
|---|---------|
| - Licence club Adulte :                         | 58,50 € |
| - Licence Club Jeune :                          | 29,50 € |
| - Passeport Voile/Passeport Voile Régionalisé : | 11,50 € |
| - Licence Temporaire 4 jours :                  | 30,00 € |
| - Licences Temporaire 1 jour :                  | 15,50 € |